

Mai 2008

Tableau de bord des 100 mesures et des 13 axes d'engagements pour le Chantier National Prioritaire 2008-2012

Note méthodologique :

Le tableau comparatif constitue l'outil de suivi du collectif des 30 associations unies pour évaluer la mise en œuvre du Chantier national prioritaire pour le logement sur la période 2008-2012.

Ce tableau prend pour base les 13 axes d'engagements et les 100 mesures proposées le 11 janvier dernier par les 30 associations au Premier ministre et les comparent aux engagements gouvernementaux pris et à prendre : préconisations du rapport d'Etienne PINTE, projet de loi de Christine BOUTIN, etc.

Le choix des 100 mesures doit faire l'objet d'une validation par le collectif le 30 avril 2008.

Pour chacune des 100 mesures, 3 indicateurs sont possibles :

- Feu vert : la mesure est appliquée
- Feu orange : la mesure est engagée
- Feu gris: la mesure est non démarrée

Le tableau de bord est mis à jour régulièrement par un comité de pilotage composé de membres du collectif des 30 associations unies puis validé par le collectif en séance plénière.

Le baromètre « Chantier National Prioritaire » reprend les principaux résultats du tableau de bord et en fait la synthèse pour chaque tête de chapitre : gouvernance, prévention, hébergement et logement.

Ce baromètre est publié tous les trimestres

Situation n° 1 Mai 2008

Légende :

	Mesure appliquée
	Mesure engagée
	Mesure non démarrée

ORGANISER LA GOUVERNANCE DU CHANTIER NATIONAL PRIORITAIRE					
Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
1	Annoncer une politique nouvelle pour la relance de l'hébergement et le logement au rang de "Chantier national prioritaire" 2008 – 2012	X	X		Lettre du PM aux préfets 22.02.08
2	Nommer un "super" préfet sous l'égide du Premier Ministre pour renforcer la coordination interministérielle	X	X		Lettre de mission du PM à Régnier + parution du décret le 28 avril
3	Présenter un programme pluriannuel déclinant les objectifs, les indicateurs de suivis des 13 axes d'engagements et doté de moyens financiers garantis.	X			
4	Présenter le Chantier National Prioritaires aux Présidents des départements et Maires des grandes villes		X		
5	Organiser, sous l'égide du Préfet de la région Ile de France, une conférence régionale sur le logement et l'hébergement		X		Annonce faite au comité de suivi DALO du 21.04.08
6	Mettre en place une organisation spécifique pour la mise en œuvre loi DALO en région Ile de France.	X			
7	Donner les instructions du 1 ^{er} Ministre aux préfets pour un diagnostic partagé des besoins dans chaque département.	X	X		Réunion entre les associations et M Régnier du 23.04.08
8	Programmer et démarrer les opérations des 13 axes d'engagements à décliner dans le cadre de « contrats d'objectifs et de moyens »	X	X		

9	Elaborer le projet de loi concernant les mesures législatives liées à la mise en œuvre des 13 axes d'engagements	X	X		Rencontre avec Me Boutin let les associations du 07.04.08
10	Organiser au niveau communal ou intercommunal une coordination et un pilotage pour évaluer les besoins et assurer une synergie entre tous les acteurs locaux	X			
11	Créer un fond d'expérimentation dans le cadre des appels à projets expérimentaux		X		
12	Fusionner les comités de suivi PARSA et DALO	X	X		Annonce faite au comité de suivi DALO du 21.04.08
13	Renforcer les moyens de l'ONPES pour l'observation nationale le soutien et coordination des diagnostics départementaux		X		
14	Déposer un projet de loi à Assemblée Nationale	X	X		
15	Publier le premier rapport d'évaluation fin 2008 et programmer les engagements financiers 2009	X			
16	Evaluer les contrats d'objectifs et de moyens avec les associations pour 2009	X			

PREVENTION :
GARANTIR LA CONTINUITE DE LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
17	Donner les conclusions du groupe de travail avec le Ministère de la justice	X	X		
18	Donner les conclusions du groupe de travail avec les Conseils Généraux	X	X		
19	Donner les conclusions du groupe de travail avec les hôpitaux	X	X		

20	Programmer l'évaluation des besoins dans les départements d'accompagnement, de logement et d'hébergement avec les institutions : hôpitaux, prisons, ASE....	X	X		
21	Donner aux acteurs locaux les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir l'obligation d'assurer la continuité de la prise en charge des personnes	X	X		
22	Elaborer un plan d'action pour atteindre l'objectif continuité de la prise en charge des personnes et, faire accepter ce devoir comme un des obligations des institutions.	X			
23	Développer des équipes mobiles psychiatrique – précarité		X		
24	Créer de nouveaux lits halte –soins selon les besoins des diagnostics départementaux		X		
25	Créer à titre expérimental des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) dans les établissements psychiatriques		X		
26	Donner des instructions aux préfets pour s'assurer que les engagements soient assurés dans toutes les institutions avant la fin de l'année 2008.		X		
PREVENTION : ANNONCER UN MORATOIRE POUR LES EXPULSIONS LOCATIVES					
Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
27	Annoncer un moratoire des expulsions pour les ménages de bonne foi jusqu'à la mise en œuvre des recours contentieux DALO, tout en garantissant le dédommagement des propriétaires	X			
28	Subordonner le concours de la force publique pour les expulsions à une proposition d'hébergement digne et adaptées aux besoins du ménage	X	X		

29	Mettre en place dans chaque département une commission de prévention des expulsions locatives.	X	X		Décret du 26.02.08
30	Créer une procédure d'assignation administrative après deux mois d'impayés de loyers devant la commission de prévention des expulsions.	X		X	
31	Faire un bilan de la loi « Engagement national pour le logement » qui concerne les créances logement hyper privilégié		X		
32	Doter les commissions de prévention des expulsions des crédits nécessaires pour réaliser systématiquement les enquêtes sociales		X		
33	Donner au préfet avant l'assignation à comparaître ou au juge la possibilité de mandater et de financer un organisme pour se substituer temporairement au locataire.	X	X		
34	Agréer et financer des associations pour des missions d'intermédiation locative financées par des crédits (GLA) et l'accès à la garantie des risques locatifs (GRL)	X			
35	Donner des instructions aux préfets pour s'assurer que le renforcement des dispositifs de prévention des expulsions soit mis en œuvre dans tous les PDALPD (article 60 loi ENL)	X			
36	Agréer et financer des associations pour des missions d'intermédiation locative financées par des crédits de Gestion Locative Adaptée (GLA) et l'accès à la garantie des risques locatifs (GRL)	X			
37	Donner des instructions aux préfets pour s'assurer que le renforcement des dispositifs de prévention des expulsions, soit mis en œuvre dans tous les PDALPD (article 60 loi ENL)	X			Décret du 02.02.08

**PREVENTION :
LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
38	Publier le texte réglementaire sur les observatoires départementaux nominatifs de logements indignes	X	X		
39	Publier le texte réglementaire sur le droit de séquestre des biens immobiliers	X	X		
40	Annoncer le plan de résorption des 600 000 logements indignes avant la fin de la législature en une présentation des crédits ANAH en conséquence	X			
41	Mettre en œuvre le plan de traitement de 100 000 logements indignes par an avec augmentation des crédits de l'ANAH				
42	Augmenter les moyens mis à disposition des DDASS et services d'hygiène et de santé pour faire les diagnostics et le suivi des procédures	X			
43	Créer et financer les groupes d'action et de suivi pluridisciplinaire pour le montage des opérations, le suivi des procédures et le relogement des occupants dans le cadre du contrat MOUS	X	X		
44	Renforcer les sanctions pénales pour les marchands de sommeil	X			
45	Donner des instructions aux préfets pour que, fin 2008, soit fait l'évaluation des objectifs du plan de traitement de l'habitat indigne est mise en œuvre dans chaque PDALPD.	X			
46	Donner des instructions aux préfets pour s'assurer que les crédits FSL sont à la hauteur des objectifs des PDALPD pour les actions d'accompagnement social liées au logement	X			

**PREVENTION :
GARANTIR LES RISQUES LOCATIFS POUR TOUS**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
47	Garantir que la GRL soit accessible à tous les publics et doter le fond créé dans le cadre de la loi DALO	X			
48	Garantir que la GRL soit appliquée dans tous les parcs de logement, avec une baisse du coût d'assurance pour tous les propriétaires	X		X	
49	Rendre accessible la GRL, dans des conditions spécifiques, aux organismes pratiquant des activités de médiation locative en location ou sous location.	X			

**HEBERGEMENT :
HUMANISER ET REHABILITER LES CENTRES D'HEBERGEMENT**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
50	Elaborer puis rendre obligatoire le respect d'un cahier des charges de toutes les structures d'hébergement.	X	X		
51	Effectuer un diagnostic départemental partagé des besoins d'humanisation des centres d'hébergement et des places nouvelles.	X	X		
52	Généraliser un plan de rénovation et d'adaptation de toutes les structures dans un délai de 2 ans.	X	X		
53	Financer les CHU sur une base trimestrielle, voire mensuelle.	X	X		Circulaire du 22 février 2008

54	Créer un fonds d'innovation pour développer et améliorer l'offre d'hébergement aux nouveaux besoins.		X		
55	Renforcer les équipements d'encadrement en travailleurs sociaux : 1 pour 8 à 20 personnes en fonction du public et de l'offre de service à apporter.	X	X		
56	Prévoir en 2010 la procédure de fermeture des structures d'hébergement non conforme au cahier des charges	X			
HEBERGEMENT : CREER IMMEDIATEMENT DE NOUVELLES PLACES					
Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
57	Conduire, sous l'autorité des Préfets, des opérations « coup de poing » pour mobiliser immédiatement du foncier public et construire des places d'hébergement nécessaires dans les zones tendues.	X	X		
58	Mobiliser et ou réquisitionner des bâtiments désaffectés publics pour créer des places d'hébergement	X	X		
59	Publier le texte réglementaire précisant les obligations des communes en matière de création de places d'urgence par habitant (article 2 loi DALO)	X			

**HEBERGEMENT
UNIFIER LES STATUTS**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
60	Publier le référentiel coûts/ prestations appliqué à toutes les structures d'hébergement avant la fin 2008.	X	X		
61	Réexaminer les budgets affectés à l'hébergement au niveau national afin que la dotation initiale couvre l'ensemble des besoins 2009.	X	X		

**HEBERGEMENT :
RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
62	Renforcer les dispositifs de coordination exercée par les Préfets avec le 115, les maraudes, accueil de jour et hébergement	X	X		
63	Créer et développer des équipes pluridisciplinaires (sociales et sanitaires) mobiles pour aller vers les personnes à la rue.	X			
64	Développer sur les territoires le maillage des accueils de jour et la coordination avec les différents acteurs locaux.	X			
65	Développer les plans de formations pour les structures d'accueil (salariés et bénévoles)	X			

**LOGEMENT :
MOBILISER LE PARC LOCATIF PUBLIC EXISTANT**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
66	Diffuser aux acteurs locaux les principes de coordination de tous les réservataires définis par le préfet dans le cadre du PDALPD (article 60 loi ENL)	X			
67	Obliger les réservataires des logements sociaux à contribuer au logement des ménages déclarés prioritaires par la commission de médiation	X			Cirulaire du 2 février 2008
68	Donner des instructions aux Préfets pour que les objectifs 2008 – 2009 des accords collectifs HLM soient ajustés pour l'accueil des ménages prioritaires de la loi DALO	X			
69	Publication par les Préfets, en application du décret 28-11-2007, relatif aux attributions, le nombre total des attributions prononcées, réparties par réservataires pour les bénéficiaires de la loi DALO.	X			

**LOGEMENT :
AMPLIFIER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
70	Respecter l'objectif de loi DALO de 100 000 logements sociaux, dont 20 000 PLAI.	X	X		Présentation au comité de suivi DALO du 21 avril
71	Augmenter le budget logement 2009 à hauteur de 2% du P.I.B.	X			

72	Engager un programme national de mobilisation du foncier public en faveur du logement social qui vise à la mise en chantier de 60 000 logements pour la période 2008 – 2012.	X	X		Session de 6000 logements de la ville de l'état à la ville de Paris ?
73	Imposer dans tout programme immobilier de plus de 10 logements un quota de 20% de logements sociaux avec des loyers accessibles, hors communes ayant déjà plus de 40% de logements sociaux	X		X	
LOGEMENT : RATTRAPER LES RETARDS POUR LES MAISONS RELAIS ET LES LOGEMENTS TRES SOCIAUX					
Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
73	Assigner à chaque préfet de région un objectif de construction d'au moins 20% de PLAI sur le total des logements sociaux		X		
74	Assigner à chaque Préfet de Région que 20% de logements PLAI soient programmés dans toutes les opérations de logements sociaux.	X			
75	Majorer la contribution de l'Etat au financement des logements PLAI à 30% du montant total des opérations dans le diffus réalisées par des associations.	X	X		
76	Autoriser l'éligibilité des associations bailleurs à la CGLLS.	X	X		
77	Définir un financement identique pour toute les maisons – relais à 16€/ jour	X	X		Circulaire du 22 février 2008
78	Confier une mission à Michel Pellissier, président d'ADOMA pour développer l'offre de maisons – relais		X		Remise du rapport Pellisier
79	Assigner à chaque préfet des objectifs à atteindre en termes de création de maisons relais		X		Circulaire du 22 février
80	Décider que chaque place de maisons relais comptera pour deux logements sociaux dans le cadre de l'article 55 loi SRU		X	X	

81	Donner des pouvoirs dérogatoires aux préfets pour un plan de rattrapage des maisons relais avec des subventions publiques majorées par l'Etat.	X		X	
82	Signer un accord avec l'USH fin mars 2008 pour accélérer la création des maisons relais.		X		
83	Favoriser l'expérimentation et la recherche de nouvelles formes d'habitat adapté aux situations des personnes en difficultés	X			
84	Favoriser l'accès aux aides au logement aux gens du voyage et aux personnes désirant un habitat mobile.	X			
85	Faire appliquer avec volontarisme la loi relative à l'habitat des gens du voyage, et créer des aires d'accueil et terrains familiaux	X			

**LOGEMENT :
MOBILISER LE PARC LOCATIF PRIVE**

Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
86	Renforcer les financements de l'Etat et de l'ANAH pour amplifier la production de logements locatifs conventionnés	X	X		
87	Mettre en place, dans les zones d'insuffisance d'offre de logements, des équipes pour prospecter, informer et conduire des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage des dossiers de subventions ANAH.	X	X		
88	Mobiliser dans les plus brefs délais 100 000 logements s'appuyant sur les pratiques de gestion immobilières et d'intermédiation (mandat de gestion et sous location).				
89	Reporter systématique les objectifs planifiés et non atteints de création de logements conventionnés et les crédits ANAH correspondants dans le cadre de contrat d'objectifs et de moyens	X			

90	Doter un fonds de financement de la GLA pour les activités de gestion immobilière et d'intermédiation des associations dans le cadre du chantier national prioritaire pour les mal-logés.	X			
91	Doter un fond pour assurer aux propriétaires le différentiel entre les loyers du marchés et les loyers très sociaux (type PLAI) dans le cadre des opérations « loger solidaire »	X			
92	Proportionner les avantages fiscaux aux contreparties sociales accordées : durée du conventionnement, niveaux des loyers, plafonds de ressources des locataires et désignation par le préfet	X		X	
93	Porter à 100% le taux de déduction fiscale forfaitaire pour les propriétaires qui acceptent de donner en location leurs logements aux ménages loi DALO	X		X	
94	Assurer la sécurité des opérateurs associatifs par la garantie GRL à 100% des risques locatifs.	X			
95	Considérer les baisses de loyer comme un don déductible des impôts pour les opérations « louer solidaire »	X		X	
LOGEMENT : FAIRE APPLIQUER LA LOI SRU					
Mesure	Désignation	Prévue par les 13 engagements	Reprise par le gouvernement		Mise en œuvre mai 2008
			Rapport E. Pinte	Projet de loi C. Boutin	
96	Etablir systématiquement les contrats de carence et créer à l'initiative de l'Etat des logements sociaux.	X	X		
97	Prévoir une part d'au moins 30% de logements sociaux, dans les communes en constat de carence, dont un tiers de PLAI, excepté dans les quartiers ayant déjà atteints 40% de logements sociaux		X		

98	Mettre en œuvre au plus vite des règles dérogatoires de préemption de second rang de l'Etat pour la création de maisons relais ou centre d'hébergement	X			
99	Permettre à l'Etat d'exercer un droit de préemption urbain de second rang sur tout le territoire pour produire du logement social en cas d'une défaillance d'une collectivité locale.		X		
100	Rendre obligatoire l'élaboration rapide des PLH sur tout le territoire et imposer la refonte des documents d'urbanisme dans les 12 mois pour la création des logements sociaux, maisons relais et structures d'hébergement)	X			